



La Lettre d'information de Molsheim

Février 2006

**Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 27 janvier 2006
sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.**

Point 1 :
Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 15 décembre 2005.

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2005.

Point 2 :
Délégations permanentes du Maire - article L 2122-22 du CGCT : compte rendu d'information pour la période du 4ème trimestre 2005.

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2005. Dans le cadre de ses délégations, les décisions suivantes ont été prises :

- avenant à la garantie bancaire accordée par la ville suite à une baisse des taux d'intérêts
- 6 concessions dans les cimetières communaux ont été accordées
- une action en justice a été engagée à l'encontre d'une association sportive locale
- il a été renoncé 24 fois à l'exercice du droit de préemption

Point 3:
Débat d'orientation budgétaire - exercice 2006.

Dans son discours de politique générale, Monsieur le Maire a fixé les grandes orientations de la Ville de Molsheim pour 2006.

Monsieur le Maire souligne que la situation financière de la Ville de Molsheim est saine, alors que la collectivité se trouve face à un programme d'investissement sans précédent .

La dette de la collectivité ayant baissé de 70 % en une décennie.

L'évolution des dépenses d'investissement 2006 est fonction de l'avancement des dossiers actuellement portés par la Ville :

• Des projets nombreux :

- les travaux d'extension de la mairie
- la construction de la Maison des Elèves
- la rénovation de Hôtel de la Monnaie et de son parvis
- la construction du stadium de football
- la création d'une aire pour les gens du voyage
- le démarrage du chantier du contournement
- l'étude de la liaison inter-quartier
- le solde financier du parvis de l'église
- la restauration de la Chapelle Notre-Dame
- l'aménagement de la zone Ecospace
- le réaménagement de la maison des syndicats
- l'installation de panneaux d'affichage électroniques

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 27 janvier 2006 -

Point 3 :

Débat d'orientation budgétaire - exercice 2006.
(suite...)

• Sans oublier :

- voiries générales
- les écoles
- la Chartreuse
- les bâtiments
- le mobilier

Afin de financer ces projets, la ville doit gérer avec rigueur les dépenses de fonctionnement. Cependant des contraintes fortes favorisent l'augmentation des coûts de structure :

L'augmentation du coût de l'énergie

L'augmentation de la masse salariale à niveau d'emploi constant

Le coût d'exploitation des nouveaux bâtiments entrant en fonction :

- base canoë - kayak
- maison multi associative
- maison des élèves
- stadium
- extension mairie

Pouvant compter sur une situation saine, de dépenses de fonctionnement maîtrisés et de solides recettes, la Ville devra envisager de faire évoluer deux paramètres de gestion :

- l'emprunt

Le financement de l'ensemble des opérations de 2006 impose le recours à l'emprunt, alors même que le niveau d'endettement de la ville est historiquement bas.

L'objectif de la municipalité en ce qui concerne les emprunts futurs est de pouvoir bénéficier de taux faibles, de s'endetter sur une période courte et d'effectuer des remboursements par anticipation lors du reversement par l'Etat de la TVA.

- la fiscalité

La fiscalité des contribuables de Molsheim va augmenter du fait notamment des taux adoptés par le département et la région. La commune doit par conséquent prendre la mesure de cette pression fiscale.

Sur cette base une augmentation des taux communaux se situera entre 0 et 1%.

Pour conclure, la période 2006-2007 sera une période exceptionnelle en terme d'investissements pour Molsheim, période que la Ville a préparée au cours des années écoulées.

Point 4 :

SIVOM - modifications statutaires.

Le Conseil Municipal, approuve la modification des statuts du SIVOM de Molsheim-Mutzig et environs, consistant en la suppression de la compétence suivante «Commune de Dorlisheim - extension de la salle polyvalente».

Point 5 :

Détermination du régime général applicable aux agents de la ville - journée de solidarité.

L'instauration d'une journée de solidarité pour les personnes âgées et handicapées dans la Fonction Publique Territoriale consiste en une journée de travail supplémentaire non rémunérée. Cette journée de solidarité pourra en 2006 prendre une des formes suivantes, selon la situation des agents :

- la suppression d'une journée de récupération dans le cadre de l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail,
- soit la suppression d'une journée de congés annuels.

Les Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles, ayants des contraintes particulières, effectueront cette journée de travail supplémentaire le jeudi 31 août 2006 dans le cadre d'une deuxième journée de prérentrée.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 27 janvier 2006 -

Point 5 : Détermination du régime général applicable aux agents de la ville - journée de solidarité. (suite...)	Pour 2007 et les années suivantes, la journée de solidarité sera déterminée, sauf modification réglementaire, uniquement par voie d'arrêté. Le Protocole d'Aménagement et de Réduction du Temps de Travail est en conséquence modifié.
Point 6 : Travaux de voirie – aménagement de la place et de la rue de la monnaie.	L'aménagement de la Place, ainsi que la rue de la Monnaie, permettront le renouvellement des couches de fondation des voiries, la pose de nouvelles bordures et une couche de roulement en enrobé avec des voies de circulation en pavés sur le parking. Le projet d'aménagement est approuvé pour un montant prévisionnel de 316.940 € TTC. Monsieur le Maire ou son adjoint délégué est autorisé à attribuer les travaux à la charge de la Ville par voie d'Appel d'Offres Ouvert, et à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.
Point 7 : Marché public : aménagement de la place de l'église: avenant n° 1 au lot n° 1 – voirie et réseaux divers.	Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 au lot n°1 : voirie et réseaux divers, d'un montant global de 39.368,00 € HT, soit 47.084,13 € TTC. Le nouveau montant du marché est de 498.060,00 € HT soit 595.679,76 € TTC. Les travaux supplémentaires sont liés à trois aspects : - nécessité de procéder à du remblai complémentaire suite aux fouilles archéologiques, - rajout de dalles en grès en périphérie de l'église le long des espaces verts, - mise en oeuvre d'un traitement afin d'éviter les remontées d'humidité par capillarité.
Point 8 : Marché public : aménagement de la place de l'église: avenant n° 1 au lot n° 4 – mobiliers urbains.	Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 au lot n°4 : mobiliers urbains, d'un montant de 7.000,00 € HT, soit 8.372,00 € TTC. Le nouveau montant du marché est de 37.550,00 € HT soit 44.909,80 € TTC. Il a été décidé d'ôter cinq bancs situés rue Notre Dame compte tenu de leur localisation à proximité des places de stationnement et des dommages qu'ils ont subis. Ils seront remplacés par des barrières identiques à celles posées par ailleurs. Deux des cinq bancs seront scellés à proximité du Mont des Oliviers. Ces travaux s'accompagneront de la pose de dalles en grès.
Point 9 : Réhabilitation de la chapelle Notre-Dame : avenants n° 1 aux marchés de travaux pour les lots n° 5, 6, et 10.	Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 au lot n°5 : charpente, d'un montant de 2.692,4700 € HT, soit 3.220,19 € TTC. Le nouveau montant du marché est de 5.896,47 € HT soit 7.052,18 € TTC. - l'avenant n°1 au lot n°6 : couverture-zinguerie, d'un montant de 12.660,98 € HT, soit 15.142,53 € TTC. Le nouveau montant du marché est de 96.281,26 € HT soit 115.152,39 € TTC. - l'avenant n°1 au lot n°10 : pierres de taille, d'un montant de 2.816,00 € HT, soit 3.367,94 € TTC. Le nouveau montant du marché est de 18.533,00 € HT soit 22.165,47 € TTC. Monsieur le Maire ou son adjoint délégué est autorisé à signer les avenants n°1 des trois lots cités.
Point 10 : Renouvellement du contrat du responsable des finances.	Le contrat de l'agent non titulaire occupant les fonctions de Responsable des Finances, et nommé sur le poste d'attaché territorial est renouvelé pour une durée de trois ans, à compter du 1 ^{er} mai 2006 jusqu'au 30 avril 2009.

Point 11 :
Etat prévisionnel des coupes de bois - exercice 2006.

La commune a établi les états de prévision des coupes de bois et le programme des travaux de l'exercice 2006 pour l'exploitation de la forêt communale :

Prévision des coupes : 1.503 m³
Prévision des recettes : 46.815 € HT
Programme des travaux : 32.353,98 € HT
Solde prévisionnel de l'exercice 2006 : 18.410 € HT

Point 12 :
Autorisation d'implantation d'un pylône électrique en section 41 parcelle 297 au lieudit Altdorfer Weg.

L'Electricité de Strasbourg est autorisée à installer un pylône électrique métallique d'une surface au sol de 37,45 m² au lieudit Altdorfer Weg, en section 41 parcelle 297. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de type A. 2004 définissant les conditions de mise à disposition du terrain à l'Electricité de Strasbourg. Une indemnité forfaitaire et définitive de 568 € sera versée à la Ville au titre des dommages permanents ainsi que pour l'exercice des droits.

Point 13 :
Garantie bancaire - Foyer de la Basse-Bruche.

Afin de financer les travaux de mise aux normes de l'ascenseur du Foyer Bon Repos situé au 1 rue des Etangs, la Société d'Economie Mixte Locale «Le Foyer de la Basse-Bruche» propriétaire du bâtiment, a sollicité la garantie bancaire pour un prêt d'un montant de 30.000 € qu'il se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne.

La Ville de Molsheim décide de satisfaire à cette requête. Elle accorde en conséquence sa garantie à l'organisme concerné pour le remboursement des sommes dues en cas de défaillance de ce dernier.

Point 14 :
Divers.

Une présentation des travaux de rénovation du tennis a été faite aux membres du Conseil Municipal.